

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUILLET 2024

Absente excusée : Danielle SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte.

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE : DOSSIERS EN COURS

- Programme des travaux d'entretien annuels :
La réfection des chemins desservant les propriétés Boussion et Delorme est terminée.
La plateforme du point d'apport volontaire du pont de la Vence sera goudronnée cet été.
La route du cimetière sera regoudronnée en septembre
- Aménagement de la sortie de l'Impasse Gory sur la Route d'Aiguebelle (D 203).
- Déclassement du chemin traversant l'accrobranche.
- Déplacement du chemin desservant la propriété de Mr Férioulaud Yohann : le nouveau chemin sera goudronné aux frais de Mr Férioulaud.
- Problème Campo : document signé par Mr Plan.
- Coupe d'eau et caniveau de la Calade : un réaménagement est prévu en septembre.
- Chemin desservant la propriété de Mr Jallade.
- Passage devant l'ancienne ferme Ayme : un panneau « voie sans issue » sera posé.
- Déploiement de la Fibre : une réunion avec Mme Tortel va être provoquée afin de trouver des solutions pour raccorder les propriétés privées ou publiques non raccordées à ce jour.
Par ailleurs le planning du raccordement à la fibre reste à définir pour le secteur Ouest de la commune / Route des Esplanes.

EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

1^{ère} tranche route des Esplanes / secteur Ouest de la commune :

La réception des travaux a eu lieu le 28 juin.

Les élus (Henri Bour, Franck Mazon, Clément Jolival) vont effectuer une tournée des propriétaires concernés pour leur remettre d'une part une demande de raccordement au réseau assainissement, d'autre part une demande de raccordement à la fibre.

2^{ème} Tranche Route d'Aiguebelle :

Une 2^{ème} visite sur place avant définition finale du tracé de la conduite a eu lieu le 7 juin en présence de Luc Prothon, du géomètre de Berthouly et de son représentant et de quelques élus.

La convention avec le Monastère d'Aiguebelle et les conventions de passage avec les divers propriétaires ont été signées.

Le débroussaillage / élagage de l'ancien canal é été réalisé.

DIVERS

Eclairage public du stade :

La dépose des anciens mâts a été réalisée, les nouveaux mats et projecteurs seront posés entre le 5 et le 7 août. Un test sera fait le 7 août en soirée.

Eclairage public du village : les travaux sont pratiquement terminés.

Réfection de murs

- Travaux sur l'escalier reliant la Rue de la mère fine à l'Espace Boguz : à voir préalablement sur place par les élus.
- Mur limitant la propriété de Mme Descamps : la fissure sera rebouchée.

Climatisation des logements communaux « Les Jardins de la Vence »

Les travaux sont achevés.

Défense incendie Cabanon de chasse

Des devis sont demandés pour procéder au raccordement sur la conduite de la carrière.

Espace Pierre Fournier

La nouvelle mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE va commencer :

- Phase 1 : rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un programmiste /assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).
- Phase 2 : participation dans la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Une première réunion est prévue le 6 septembre à 14 h en mairie.

Réhabilitation ancienne école : archives

La demande de permis de construire pour changement de destination des locaux et réfection des façades va être déposée.

Réfection toiture du Restaurant La Table de Roussas

Les Sociétés A+ désamiantage et ARC BOIS Alba la Romaine ont été respectivement retenues.

En accord avec les nouveaux propriétaires du restaurant les travaux débiteront le 4 novembre prochain pour une durée de 3 semaines.

Espace Saint Germain

Un panneau tactile va être mis en place à l'extérieur.

L'association culture et festivités envisage l'acquisition d'un piano en partenariat avec la commune, ce pour supprimer à terme les frais de location et accordement lors des concerts donnés.

Réfection du porche du cimetière et ravalement du monument aux morts

Le porche en pierre surmontant le portail de l'ancien cimetière menaçant de s'effondrer, des devis sont sollicités pour une reconstruction à l'identique.

Par ailleurs un nettoyage complet du monument aux morts sera effectué.

SITUATION DU SAE

La réflexion sur un éventuel élargissement du SAE aux communes de Réauville, Chantemerle les Grignan, Montjoyer et Malataveme se poursuit.
L'assistance juridique d'un avocat a été sollicitée ainsi qu'un accompagnement par un bureau d'étude.

SITUATION DE VALROUSSE

La nouvelle construction étant terminée, le déménagement des classes a été réalisé le 8 juillet.
Les nouvelles classes seront réaménagées au cours de la 3^{ème} semaine d'août pour être opérationnelles à la rentrée.
La seconde phase des travaux a commencé par la démolition du bâtiment central et un aménagement de l'accès à la cour existante pour effectuer les travaux de rénovation des anciens locaux conservés.

REAMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE VALROUSSE

Comme prévu les travaux ont repris début juillet et se poursuivent.
La pose du panneau lumineux d'information sur cette zone est prévue début septembre.

CCEPPG

Lors de la dernière conférence des maires un point a été fait sur le rapprochement des communes dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement.
Sous toute réserve, il semblerait que les syndicats existants avant 2019 puissent être maintenus en tant que tels, voire élargis.
Il a été proposé de transmettre au préfet de la Drôme pour avis un projet de statut identique pour les 2 syndicats existants, à savoir RIVAVI et SAE, ainsi que pour les regroupements de communes en cours de formation.

HABITAT ZONES DE REVITALISATIONS RURALES (ZRR)

Le ministère de la transition écologique informe que la commune de Roussas a été classée en zone France Ruralités Revitalisation.
Ce classement ouvre droit à des exonérations fiscales et sociales afin de soutenir l'activité économique et l'attractivité de la commune.
Ces mesures visent concrètement à favoriser la création et la reprise d'entreprises dans la commune telles que commerces ou très petites entreprises.
Pour que les entreprises puissent bénéficier de l'exonération de TFPB et de CFE une délibération doit intervenir.
Compte tenu de la très faible activité économique sur le territoire communal, il n'est pas donné suite à cette possibilité d'exonérations fiscales et sociales.

URBANISME : Droit de préemption selon l'article L 131-6-1 du code forestier

Dans le cadre du projet de vente des parcelles C 524 – 527 – 529 « la Salarde » par Mme Colette Maggi à Mr Michel Maggi, le notaire sollicite la commune quant à l'application de son droit de préemption.
Il est décidé à l'unanimité de ne pas préempter sur cette vente.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,

Christiane ROBERT

